



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activité

Question orale n° 122

### Texte de la question

M. Jean Urbaniak appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la gravité de la détérioration de l'industrie française des métaux non ferreux. Localisée pour l'essentiel dans la région Nord - Pas-de-Calais, la production nationale de zinc et de plomb de première fusion doit, en effet, faire face à une conjoncture économique particulièrement défavorable, issue de la combinaison d'une baisse sensible de la production industrielle mondiale et de la chute corrélatrice de consommation des métaux de base. Il s'avère par ailleurs que ce déséquilibre se trouve très fortement affecté par des importations massives de métaux provenant essentiellement de Russie, qui provoquent une augmentation considérable des stocks et accroissent la dégradation des cours. La situation apparaît à ce point préoccupante que, dans l'attente d'une très hypothétique normalisation du marché du plomb, l'usine Metaleurop de Noyelles-Godault, premier complexe zinc-plomb de France, va être contrainte de stopper très prochainement son activité de première fusion pour une durée de plusieurs mois. Afin d'éviter l'effondrement la production française de plomb et de zinc, il lui demande de préciser, d'une part, les mesures qu'il compte prendre pour soutenir l'activité des fonderies concernées et, d'autre part, la nature des interventions qu'il s'engage d'effectuer à l'échelon communautaire, afin de parvenir à une régularisation des importations de métaux non ferreux en provenance des pays de l'ex-Europe de l'Est.

### Données clés

**Auteur :** [M. Urbaniak Jean](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 122

**Rubrique :** Métaux

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 1993, page 1646

**Réponse publiée le :** 18 juin 1993, page 1742

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 juin 1993